

L' Avertisseur



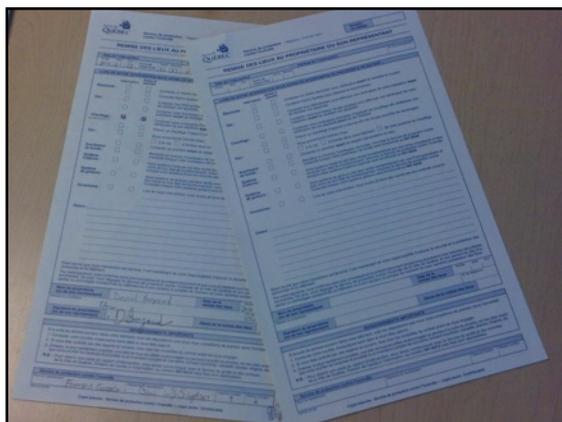
Inspection systématique résidentiel catégories 3 et 4; déjà 27% des bâtiments visités

Des 1886 bâtiments résidentiels de catégories 3 ou 4 recensés sur le territoire de l'agglomération de Québec, 513 ont déjà reçu la visite d'un préventionniste. Ce sont tous les bâtiments résidentiels de ces catégories, sans exception, qui seront inspectés à l'intérieur de 4 ans. Les préventionnistes insistent particulièrement sur le système d'alarme qui doit être performant. Les VOA, systèmes d'alarmes branchés au circuit électrique domestique sans détection, ne sont plus tolérés.



Le Code de sécurité du Québec bientôt adopté

Le Chapitre bâtiment du Code de sécurité verra le jour bientôt. L'équivalent du CNPI est actuellement en actives discussions et on peut s'attendre à ce qu'il soit adopté en 2011. Ce Code deviendra une norme de référence commune pour l'ensemble de la province en matière de sécurité, et plus particulièrement pour la sécurité incendie.



LA REMISE DES LIEUX: UN DOCUMENT IMPORTANT

En plus d'avoir un caractère légal, la remise des lieux engendre un important processus à la Division de la prévention. En effet, nous effectuons un suivi serré de tout ce que vous cochez qui est réglementé. Par exemple,

pour un système d'alarme défectueux, nous exigeons un rapport détaillé, et coûteux, d'un technicien d'alarme. Il est donc primordial que les pompiers nous indiquent avec exactitude les éléments à vérifier.